



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

Le 18 septembre 2014 à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ribeiro-Rego, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brebant, M. Mauriéras, M. Gardette, Mme Tesson, Mme Ziegler, M. Moutinho, M. Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond, M. Derrien, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)
M. Gabard (pouvoir à M. Brébant)
Mme Daninthe (pouvoir à Mme le Maire)
Mme Baillon (pouvoir à M. Derrien)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 45.

Mme Ziegler est désignée secrétaire de séance.

- N'appelant pas d'observation, les procès-verbaux des séances des 15 et 28 juillet 2014 sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de M. Bouillette absent lors des deux réunions).
- Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 15 juillet 2014 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET JEUNESSE

1) Rentrée scolaire 2014-2015 - Voyage scolaire éducatif au collet d'Allevard pour les classes de Madame Rose et de Monsieur Cluber du 18 au 23 janvier 2015.

▪ Rentrée scolaire

402 élèves.

Ecole maternelle « Aux jolis pommiers »	156 élèves répartis (6 classes)
Ecole élémentaire C. Claudel.....	190 élèves (7 classes)
Ecole élémentaire R. Pauchet	56 élèves (2 classes)

Temps d'Activités Péri-éducatives : l'ILEP accueille 73 élèves de l'école maternelle et 107 élèves des écoles élémentaires le vendredi après-midi au cours duquel de nombreuses activités animées par des intervenants spécialisés (musique et danse africaine, gymnastique, judo, ateliers bibliothèque, initiation à l'italien et sorties) rencontrent un vif succès. Organisées en alternance sur un cycle de 7 semaines, fin décembre tous les enfants auront découvert les activités proposées au cours de ce premier trimestre.

La classe de Mme Cruypenninck est équipée de tables et chaises neuves.

✂

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'organiser un séjour à la neige à Allevard en Isère pour 46 élèves de CM2 et 12 élèves de CM1 des écoles Camille Claudel et Roger Pauchet (M. Cluber ayant un double niveau), du dimanche 18 au vendredi 23 janvier 2015 et d'en confier son organisation à l'association départementale des P.E.P. de l'Oise pour un montant total de 29 120 €, soit un coût de 520 € par élève.
- **MAINTIENT** à 130 € par enfant la participation des familles après déduction de l'aide de 20 € accordée par l'association des parents d'élèves qui prend aussi en charge la visite de la ferme de la Grangette (400 €) et l'achat des insignes (étoiles, flocons... pour un montant de 200 €.
- **ACCEPTE** de verser une indemnité de 160 € à chacun des 4 animateurs bénévoles.

2) Délégation de Service Public (DSP) de l'accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement et Restaurant scolaire, Temps d'Aménagement périscolaires et Camps de vacances.

Principe et lancement de la procédure.

Désignation des membres de la commission de délégation de service public.

La convention d'affermage confiant à l'ILEP l'organisation et la gestion de l'animation périscolaire et de loisirs, des TAP et de la restauration scolaire expirant au 31 décembre 2015 et la procédure de consultation obéissant à une procédure de plus de 8 mois, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, (abstention de M. Bouillette) :

- **DÉCIDE** de reconduire le principe de délégation de service public par affermage du service public comprenant :
 - ✚ l'accueil périscolaire et de loisirs (vacances scolaires, mercredis, scolaire, séjours de courte durée),
 - ✚ les Temps d'Activités Péri-éducatifs,
 - ✚ la restauration scolaire

pour une durée de quatre (4) ans, à partir du 1^{er} janvier 2016.

- **APPROUVE** le rapport contenant les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la procédure de consultation prévue par les articles L1411-1 et suivants du CGCT et lui donne mandat à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.
- **DÉSIGNE** les membres de la commission de délégation de service public chargée de suivre la procédure : Madame le Maire, Daniel Vereecke, Christèle Marin et Bériza Ziegler.

APRÈS DÉLIBÉRÉ ET A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS, LE CONSEIL MUNICIPAL,

TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- 3) Aménagements de sécurité rue de Noailles RD125 - Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental et agglomération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative aux aménagements de sécurité à réaliser par la commune sur le domaine routier départemental, (rue de Noailles), aménagements comprenant un plateau à l'intersection avec le chemin rural du Haut Silly et six îlots en tête de bande de stationnement longitudinal.

URBANISME

- 4) Taxe d'Aménagement - Reconduction.
- **DÉCIDE** de reconduire automatiquement d'année en année et sauf renonciation expresse, la délibération prise le 17 novembre 2011 concernant l'institution de la Taxe d'Aménagement communale, taxe redevable pour tout projet de construction, d'agrandissement, de reconstruction....
 - **CONFIRME** le taux de la Taxe d'Aménagement à 5 % à partir du 1^{er} janvier 2015.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 5) Fourrière automobile Délégation de Service Public - Avenant n°1 - Prorogation d'un an - Rapport annuel.
- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public de la fourrière automobile pour l'exercice 2013.
 - *8 véhicules ont été enlevés par la fourrière contre 3 en 2012 et 7 en 2011.*
 - *Aucun véhicule n'a été remis aux Domaines.*
 - *Aucun véhicule n'a été restitué à son propriétaire.*

- **ACCEPTTE** de proroger d'un an, à partir du 19 novembre prochain, la convention de délégation de service public avec la société ALLO DÉPANNAGE.

6) **Transmission par voie dématérialisée des convocations du conseil municipal et des annexes ainsi que les procès-verbaux.**

- **ACCEPTTE** les dispositions relatives à l'envoi dématérialisé des convocations et dossier pour les réunions du conseil municipal. En substitution à l'envoi à domicile sous forme papier, l'envoi des convocations et des procès-verbaux du conseil municipal est effectué de façon dématérialisée par l'intermédiaire d'une plate-forme de dématérialisation sécurisée, pour les élus qui le souhaitent.

7) **Dégrèvement de la part communale de la surtaxe d'assainissement.**

- **ACCORDE** le dégrèvement de la part communale de la surtaxe d'assainissement à :
 - **Syndic Oise Habitat**, 24-26 rue des Aubépinés, pour un montant de **227,85 €**.
 - **Mme André Quignon**, 50 rue de Noailles, pour un montant de **75,95 €**.

QUESTIONS DIVERSES

- **Personnel** : Madame le Maire rappelle qu'elle détient toutes les prérogatives en matière d'embauche et de gestion du personnel, le conseil municipal étant appelé à délibérer sur la création de postes ou le changement de la durée du temps d'emploi en cas de poste à temps non complet.
- **Restaurant scolaire** : consciente de la hausse de la fréquentation du service de restauration scolaire, la Municipalité mettra en place un groupe de travail sur ce sujet ; Madame le Maire indique que la commune a élaboré un projet d'aménagement de restauration à réexaminer compte tenu des effectifs actuels et futurs.
- **Restauration du clocher de l'église** : La Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionne la seconde tranche de travaux à hauteur de 30% soit 78 020 € sur une base subventionnable de 260 068 €.

- Vestiaires du stade : étant subventionnée par le département, la seconde tranche des travaux a démarré et devrait être terminée fin décembre.
- Communauté de Communes du Pays de Thelle : M. Bouillette a présenté sa démission de son siège de délégué communautaire.
- Site internet du groupe de M. Alain Bouillette : l'intitulé du site prête à confusion dans le sens où les articles émanent d'un site dénommé élus génovéfains. Les élus de la majorité estiment intolérable cette situation et demandent une rectification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 .

☞

Fait à Sainte-Geneviève, le 25 septembre 2014.

La Secrétaire,

Bériza ZIEGLER



Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL